



académie

bulletin académique



n° **564**



du 28 mai 2012

SOMMAIRE

Service Vie Scolaire	
- Arrêté relatif à la composition de la commission académique d'appel de décision de conseil de discipline des EPLE	1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Bernard DUBREUIL - Recteur de l'Académie
REDACTEUR EN CHEF : Henri RIBIERAS - Secrétaire Général de l'Académie
CONCEPTION, RÉALISATION, DIFFUSION : Thomas PRESTIGIACOMO (☎ : 04 42 91 71 23)

SERVICE VIE SCOLAIRE

SVS/12-564-154 du 28/05/2012

ARRETE RELATIF A LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ACADEMIQUE D'APPEL DE DECISION DE CONSEIL DE DISCIPLINE DES EPLE

Destinataires : Tous les collèges - lycées - LP et EREA

Dossier suivi par : Mme BERTRAND - Tel : 04 42 91 75 73 - Fax : 04 42 91 70 02

Ci-joint l'arrêté concernant le département :

- des Alpes de Haute Provence
- des Hautes Alpes
- des Bouches du Rhône

Signataire : Bernard DUBREUIL, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat
Service
vie scolaire

Référence
HN/AB – 2012-79
Dossier suivi par
Agnès Bertrand
Téléphone
04 42 91 71 64
Fax
04 42 91 70 02
Mél.
Ce.svs
@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Aix en Provence, le 18 avril 2012

Vu le Code de l'Education, en ses articles R.511-44, R 511-45, D 511-46, D 511-47, D 511-48

Vu la circulaire n° 2000-105 du 11 juillet 2000 art. 3.1.4 instituant le conseil de discipline départemental

ARRETE

Article premier : Le conseil de discipline départemental des Alpes de Haute Provence pour l'année scolaire 2011-2012 est composé comme suit :

Inspection académique

Titulaire

M. Léon FOLK, DASEN des Alpes de Haute Provence

Suppléant

M. Bernard COMBE, Secrétaire Général, IA 04

Chefs d'établissement :

Titulaires

Mme Corinne CAPUS, Principale, Collège Honoraty, Annot

Mme Valérie AUCOMTE, Proviseure, Lycée Esclangon, Manosque

Suppléants

Mme Mireille HUBAUD, Principale, Collège Giono, Manosque

M. André BACH, Proviseur, Lycée Paul Arène, Sisteron

CPE :

Titulaire

Mme Florence SENDRA, Collège Gassendi, Digne

Suppléant

M. Roland PIOLAT, Lycée David Neel, Digne

Représentants des personnels enseignants :

Titulaires

Mme Stéphanie TATON, Professeur, Collège Camille Reymond, Château-Arnoux

Mme Nathalie FLORENCEAUX, Professeur, Lycée Paul Arène, Sisteron

Suppléants

Mme Eva HERNANDEZ, Professeur, Collège Maria Borrely, Digne

Mme Nadine VINCENT-MILLET, Professeur, Lycée Les Iscles, Manosque



2/2

Représentants des personnels ATOSS :

Titulaire

Mme Marthe WICHLACZ, ATTE, Collège Girardot, Sainte Tulle

Suppléants

M. Jean-Pierre FORESTELLO, Agent chef, Lycée Martin Bret, Manosque

Représentants des parents d'élèves :

Titulaires

Mme Florence MARTIN, Lycée David Neel à Digne

M. Yves FALQUES, Collège André Ailhaud, Volx

Suppléants

Mme Colette GRATAROLI, Collège Camille Reymond, Château-Arnoux

M. Dominique GROSSI, Collège Dr Itard, Oraison

Représentants des élèves :

Titulaires

Mme Lisa CHIARELLA, Collège Maria Borrely, Digne

M. Alain BOISSEL, Lycée Beau de Rochas, Digne

Suppléants

M. Arthur THOUROUDE, Collège Gassendi, Digne

M. Romain SIMON, Lycée Pierre Gilles de Gennes, Digne

Article 2 : M. le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bernard Dubreuil
Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat
Service
vie scolaire

Référence
HN/AB – 2012-79
Dossier suivi par
Agnès Bertrand
Téléphone
04 42 91 71 64
Fax
04 42 91 70 02
Mél.
Ce.svs
@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Aix en Provence, le 18 avril 2012

Vu le Code de l'Education, en ses articles R.511-44, R 511-45, D 511-46, D 511-47, D 511-48

Vu la circulaire n° 2000-105 du 11 juillet 2000 art. 3.1.4 instituant le conseil de discipline départemental

ARRETE

Article premier : Le conseil de discipline départemental des Hautes Alpes pour l'année scolaire 2011-2012 est composé comme suit :

Inspection académique

Titulaire

M. Pierre BARRIERE , DASEN des Hautes Alpes

Suppléant

Mme Martine DELEPINE, IEN IO

Chefs d'établissement :

Titulaires

Mme Isabelle HERVET-BILELLO, Principale, Collège Centre – Gap

M. Jean-François REYNAUD, Proviseur, Lycée Aristide Briand - Gap

Suppléants

M. Thierry LASNON, Proviseur, LP Sévigné – Gap

M. Yves CHAPUIS, Principal, Collège Fontreyne – Gap

CPE :

Titulaire

Mme Irène ALPE, LP Sévigné – Gap

Suppléant

M. Sylvain REYNAUD, Collège Centre – Gap

Représentants des personnels enseignants :

Titulaires

Mme Suzanne BLANC, professeur, Lycée Villars – Gap

M. Alain CHAPLET, professeur, Collège - Tallard

Suppléants

Mme Dominique FROHRING, professeur, Lycée Aristide Briand - Gap

Mme Anne LUCOT, professeur, Collège Centre – Gap



2/2

Représentants des personnels ATOSS :

Titulaire

M. Jean-Roland GRONDIN, LP Paul Héraud - Gap

Suppléants

Mme Sandrine JULIA, Lycée Aristide Briand - Gap

Représentants des parents d'élèves :

Titulaires

M. Michel RUFFIER, APE PEEP 05

M. David DUMONT, FCPE 05

Suppléants

Mme Annick RIVET, FCPE 05

Représentants des élèves :

Titulaires

M. Dorian DEININGER, Collège Centre – Gap

M. Alexandre LUC, Lycée Villars – Gap

Article 2 : M. le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bernard Dubreuil
Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille



ACADEMIE
D'AIX-MARSEILLE



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat
Service
vie scolaire

Référence
HN/AB – 2012-79
Dossier suivi par
Agnès Bertrand
Téléphone
04 42 91 71 64
Fax
04 42 91 70 02
Mél.
Ce.svs
@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Aix en Provence, le 17 avril 2012

Vu le Code de l'Éducation, en ses articles R.511-44, R 511-45, D 511-46, D 511-47, D 511-48

Vu la circulaire n° 2000-105 du 11 juillet 2000 art. 3.1.4 instituant le conseil de discipline départemental

ARRETE

Article premier : Le conseil de discipline départemental des Bouches du Rhône pour l'année scolaire 2011-2012 est composé comme suit :

Inspection académique

Titulaire

M. Jean-Luc BÉNÉFICE, DASEN des Bouches-du-Rhône

Suppléant

M. Yves ROLLIN, Proviseur du Lycée Périer - Marseille

Chefs d'établissement :

Titulaires

M. Jean-Roger RIBAUD, Proviseur du Lycée Victor Hugo - Marseille

Mme Sylvie JUSSEAUME, Principale du Collège Gaston Defferre - Marseille

Suppléants

Mme Claudie NOULIN, Proviseur du Lycée Jean Monnet - Vitrolles

M. Jean-Marc MEGHOUFEL, Principal du Collège Anatole France - Marseille

CPE :

Titulaire

Mme Chantal DUCASSE, Lycée Victor Hugo - Marseille

Suppléant

M. Michel SCHMIEDER, Collège Anatole France - Marseille

Représentants des personnels enseignants :

Titulaires

Mme Sidonie TISSERAND, Lycée Périer - Marseille

Mme Virginie D'ANTONIO, Collège Louis Pasteur - Marseille

Suppléants

M. Olivier LUCIANI, Lycée Saint Charles - Marseille

M. Franck PARSY, Collège Anatole France - Marseille



2/2

Représentants des personnels ATOSS :

Titulaire

M. Anthony JUIF, Lycée Saint Charles - Marseille

Suppléants

Mme Florence RICHE, Collège Louis Pasteur - Marseille

Représentants des parents d'élèves :

Titulaires

Mme Angélique GUILLE, Lycée Marcel Pagnol - Marseille

Mme Nathalie RUGGIERO, Collège Yves Montand - Allauch

Suppléants

Mme Florence MOURRE, Lycée Michelet - Marseille

Mme Annie LEVY-MOZZICONACCI, Collège Monticelli - Marseille

Représentants des élèves :

Titulaires

M Florentin LUCE, Lycée Michelet - Marseille

M Logan GRAND, Collège Monticelli - Marseille

Suppléants

Mme Anna LABHAR, Lycée Marcel Pagnol - Marseille

Mme Salomé BENNER, Collège Yves Montand - Allauch

Article 2 : M. le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bernard Dubreuil
Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille